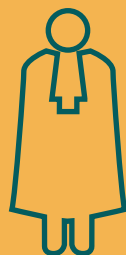


TU ES VICTIMES D'UNE EXPLOITATION SEXUELLE EN LIGNE OU TU ES TEMOIN, SIGNALE -LE A :



Police ou la gendarmerie royale



Le procureur du roi : le tribunal de première instance ou la cour d'appel

ET N'HESITE JAMAIS A EN PARLER AVEC UNE PERSONNE DE CONFIANCE !



SAIS-TU QUI SE CACHE
DERRIÈRE L'ÉCRAN ?



L'EXPLOITATION SEXUELLE
DES ENFANTS EST TOUJOURS
UN CRIME, MEME SI ELLE EST
EN LIGNE.



SOIS PRUDENT EN LIGNE !



- Ne donne pas de coordonnées personnelles (nom et prénom, adresse, numéro de téléphone, nom de l'école... etc), car tu ne peux jamais être sûre de savoir avec qui tu échanges.
- Ne partage pas de photos ou n'allume pas ta webcam avec des internautes que tu ne connais

APPRENDS A DIRE NON !



Si quelqu'un te dit, t'écrit, t'envoie ou te demande quelque chose qui te met mal à l'aise ou t'inquiète, dis NON.

PARLE A QUELQU'UN !



- Si tu as accepté d'envoyer des images ou vidéos intimes, et que tu le regrettes, ou si tu as peur, parle en à tes parents ou à toute autre personne de confiance.
- Si tu penses que quelqu'un est entrain de prendre ou de diffuser des photos ou des vidéos de toi sans ton consentement, parle-en à tes parents ou à toute autre personne de confiance.

N'OUBLIE- PAS !



- INTERNET propose de nombreux avantages de communication, mais tout ce qui est publié sur internet est permanent, peut être diffusé largement et sans consentement et le contenu est très difficile à supprimer.
- INTERNET peut permettre à des abuseurs de dissimuler leurs identités et tromper des jeunes avec de faux profils.

TU NE PERDES RIEN !



- Si tu contrôles les paramètres de sécurité des réseaux sociaux et des forums de discussion.
- Si tu les vérifies régulièrement et les utilise afin de contrôler qui peut discuter avec toi et qui peut partager des photos et des vidéos.

QU'EST-CE QUE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS EN LIGNE?

L'exploitation sexuelle des enfants en ligne inclut tous les actes de nature sexuelle réalisés à l'encontre d'enfants, en lien avec l'environnement en ligne.

Attention, l'abus ou l'exploitation sexuel sur l'enfant peut être perpétré **en ligne** ou **hors ligne**, mais ayant été facilité par l'usage des technologies de l'information et la communication. Cette notion inclut donc:



L'exploitation ou l'abus sexuel réalisé lorsque la victime est en ligne (commentaires à connotation sexuelle, harcèlement à des fins sexuel, abus sexuels filmés et diffusés en direct, etc).



Le matériel d'abus ou d'exploitation sexuel d'enfants. (sont condamnés sa production/élaboration, son partage/diffusion ou sa possession).



L'identification et/ou la sollicitation d'enfants en ligne en vue de les exploiter sexuellement.

En te connectant sur Internet, l'exploitation sexuelle peut représenter une menace et tu dois savoir comment te protéger.